

VILLE D'AUBRY-DU-HAINAUT
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 MARS 2023

L'an deux mil vingt-trois, le seize mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Aubry-du-Hainaut s'est réuni sur convocation du maire du 07 mars 2023 au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Raymond ZINGRAFF, Maire.

Etaient présents : Raymond ZINGRAFF, Christophe LECOSSIER (arrivé à 18h52), Jean-Marc GOSSELIN, Jérôme DENYS, Colette DESZCZ, Thierry COCHON, Régis GOFFART, Maria PACE, Françoise BONNÉ, Alina GATIER, Thomas GOBLET, Alexandre LECAT, Monika MAYEUX, Jean-Pierre LAUDE, Yves MAILLARD (arrivé à 18h39), Jean-Pierre DAMIENS

Etaient excusés : Elisabeth DUBOIS donne procuration à Raymond ZINGRAFF, Julie LAI donne procuration à Christophe LECOSSIER, Adeline COCHETEUX donne procuration à Colette DESZCZ

Colette DESZCZ est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire fait l'appel et l'état des procurations :

- Elisabeth DUBOIS donne procuration à Raymond ZINGRAFF
- Julie LAI donne procuration à Christophe LECOSSIER
- Adeline COCHETEUX donne procuration à Colette DESZCZ

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir reçu deux questions diverses :

- Projet de plantations d'arbres
- Mise en place d'un Atlas de la biodiversité communale

Sur le premier point, suite à l'absence de Mme DUBOIS et Mme LAI, **Monsieur le Maire** propose d'évoquer d'abord ce projet dans un groupe de travail spécifique et ensuite en conseil municipal. Je ne suis pas contre l'implantation d'arbres dans la commune mais il faut y travailler de manière globale.

Monsieur LAUDE répond qu'il n'aura donc pas l'occasion de développer la question du groupe Aubry Autrement.

Concernant la deuxième question, je vous propose de l'ajouter à l'ordre du jour.

QUESTION N° 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 Décembre 2022
--

Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le procès-verbal.

QUESTION N°2 – Convention fourrière automobile

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Il s'agit de voter une nouvelle convention fourrière automobile avec le garage DREUMONT car la précédente n'est plus valable. De plus, il existe un nouveau forfait

d'enlèvement de 50€ facturé à la commune pour les véhicules non récupérés par leurs propriétaires.

Monsieur LAUDE demande le nombre de véhicules mis en fourrière.

Monsieur le Maire répond qu'en 2023 un véhicule a été enlevé dans la rue Gilbert Botsarron. En 2022 aucun véhicule enlevé.

Nombre de votants :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour assurer la gestion des voies ouvertes à la circulation et au stationnement des véhicules, il est nécessaire de faire intervenir les services de police pour engager les procédures d'enlèvement des véhicules en infraction.

Dans ce cadre, il convient de passer un contrat avec une société agréée, en vue de lui confier, conformément aux textes réglementaires, la gestion de la fourrière automobile.

Considérant la proposition du garage DREUMONT, sis 59494 Petite-Forêt, 369 rue du 19 mars 1962, pour une convention d'une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la convention jointe en annexe de la délibération, pour une durée de 5 ans à compter de sa signature ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le garage DREUMONT.

QUESTION N°3 – Demande de subvention – Jeunes Sapeurs-Pompiers Anzin et Amicale des Sapeurs-Pompiers Anzin

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Les années antérieures nous n'avions jamais eu de demandes de subventions. Je vous propose d'y donner suite eu égard aux services rendus par le SDIS.

Nombre de votants :

- Pour : 17
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu deux dossiers de demande de subventions :

- Jeunes Sapeurs-Pompiers Anzin
- Amicale des Sapeurs-Pompiers Anzin

Je vous propose une subvention d'un montant de 100€ pour chacune des

associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide du versement d'une subvention d'un montant de 100€ à l'association des Jeunes Sapeurs-Pompiers Anzin
- Décide du versement d'une subvention d'un montant de 100€ à l'association Amicale des Sapeurs-Pompiers Anzin

QUESTION N°4 – Demande de subvention au titre de l'appel à projets « Aide Départementale aux Villages et Bourgs 2023 » pour des travaux de modernisation des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Monsieur le Maire fait référence aux discussions que nous avons eu en fin d'année sur les économies d'énergie. Aujourd'hui, le prix de l'électricité est très fort ; celui du gaz a bien baissé en janvier et février. Mais il faut rester prudent. La fermeture de certains bâtiments a fait baisser la facture d'électricité.

Concernant l'éclairage public, l'extinction la nuit, cela se voit sur les factures. Je n'ai pas eu de retour négatif suite à cette mesure.

La délibération proposée concerne de passer en LED l'ensemble du parc d'éclairage public de la commune. Cela permettrait de diminuer la puissance installée de 57%. Si, à cela on ajoute un scénario de gradation (100%, 50%.), notre consommation baissera entre 70 et 72%.

Un bureau d'étude Hexa Ingenierie a commencé à travailler en juin dernier sur la préparation du prochain marché de maintenance et d'entretien. L'AMO nous a rendu un diagnostic. L'étude d'HEXA INGENIERIE a basculé sur une mission de travaux d'amélioration de notre parc d'éclairage public.

Les LED ont une durée de vie plus longue, le coût du marché de maintenance sera donc diminuer.

Nous avons par ailleurs demandé à AV PROTECT les incidences sur les caméras si extinction de l'éclairage.

2 incidences :

- image de moins bonne qualité
- certaines caméras sont alimentées par batterie, rechargeable sur l'éclairage.

Monsieur LECOSSIER évoque si nous avons la possibilité de programmer nous-mêmes les horloges astronomiques.

Monsieur le Maire ajoute qu'à chaque intervention de la SNEF pour programmer les horloges, il y a une facturation.

Monsieur le Maire a demandé à l'AMO de lancer les consultations avant fin juin, avec un ordre de service début de l'été, pour un démarrage des travaux septembre/octobre.

Les 43 lampes qui sont déjà en LED sur la départementale, ne sont pas équipées de système permettant la gradation. Il est donc prévu dans le devis de reprendre les systèmes d'allumage. Cela représente un coût de 20 000 euros.

Il s'agit ici de délibérer sur les différentes demandes de subventions (ADVB, FSIC, Fonds Vert) pour ensuite lancer le marché de consultation de travaux.

Dans le dossier du Fonds Vert, il y a un critère qui porte sur la qualité environnementale. Éteindre complètement, faire de la gradation, ce sont des avantages. L'État a défini des nouvelles normes européennes sur la chaleur des lampes qui se mesurent en Kelvins. Les luminaires choisis auront une température de couleur ne dépassant pas les 2700 Kelvins, et sur la Place Charles de Gaulle 2400 Kelvins, afin de respecter l'environnement.

Monsieur LAUDE ajoute que lors du mandat précédent, j'avais déjà évoqué le fait d'éteindre l'éclairage la nuit.

Nombre de votants :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le projet de modernisation des installations d'éclairage public est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental du Nord au titre de l'appel à projets ADVB 2023. Il s'agit de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage public qui consistent en un remplacement des luminaires actuels par des luminaires LED.

Le coût prévisionnel total s'élève à 341 850.00€ HT soit 410 220.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	341 850.00 €	ADVB (40%)	128 740.00 €
		DETR ou Fonds vert	91 920.00€
		<i>Assiette FSIC</i>	<i>121 190.00€</i>
		CAVM FSIC	52 820.00€
		Charge communale	68 370.00€
TOTAL HT	341 850.00 €	TOTAL HT	341 850.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'arrêter le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- D'inscrire les dépenses au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'appel à projets ADVB 2023, et de signer tous les documents nécessaires

QUESTION N°5 – Demande de subvention sur l'enveloppe FSIC pour des travaux de modernisation des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Nombre de votants :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que des travaux de modernisation des installations d'éclairage public sont envisagés. Il s'agit de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage public qui consistent en un remplacement des luminaires actuels par des luminaires LED.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 341 850.00€ HT soit 410 220.00€ TTC.

Dans le cadre de ces travaux, une subvention peut être accordée par Valenciennes Métropole au titre du FSIC.

Le plan de financement peut s'établir comme suit : Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation :

- De déposer un dossier de subvention FSIC à la CAVM pour les travaux énumérés ci-dessus ;
- D'approuver les modalités de financement de ces travaux comme ci-dessus énoncés ;

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	341 850.00 €	ADVB (40%)	128 740.00 €
TVA	68 370.00 €	DETR ou Fonds vert	91 920.00€
		FCTVA (16,404%)	67 292.49 €
		<i>Assiette FSIC</i>	<i>122 267.51€</i>
		CAVM FSIC	53 897.51€
		Charge communale	68 370.00€
TOTAL TTC	410 220.00 €	TOTAL TTC	410 220.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention FSIC à la CAVM pour les travaux énumérés ci-dessus ;
- Approuve les modalités de financement de ces travaux comme ci-dessus énoncés.

QUESTION N°6 – Demande de subvention au titre de l'appel à projets « Fonds Vert » pour des travaux de modernisation des installations d'éclairage public

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Nombre de votants :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Le gouvernement a mis en place une enveloppe de deux milliards d'euros depuis le début de l'année 2023 pour les collectivités qui s'engagent dans des travaux de transition écologique.

Dans cet appel à projets, il est possible de demander une subvention au titre du Fonds vert pour les travaux de modernisation de l'éclairage public en vue d'une réduction forte du niveau de consommation énergétique.

Il s'agit de procéder à des travaux de rénovation de l'éclairage public qui consistent en un remplacement des luminaires actuels par des luminaires LED.

Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 341 850.00€ HT. Le coût de l'AMO est de 15 550.00€ HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Travaux	341 850.00 €	ADVB (40%)	128 740,00 €
AMO	15 550.00€	DETR ou Fonds vert	91 920.00€
		<i>Assiette FSIC</i>	<i>136 740.00€</i>
		CAVM FSIC	65 260.00€
		Charge communale	71 480.00€
TOTAL HT	357 400.00€	TOTAL HT	357 400.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- D'arrêter le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- D'inscrire les dépenses au budget communal ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de l'appel à projets Fonds Vert et de signer tous les documents nécessaires.

QUESTION N°7 – Délibération sollicitant la subvention du Fonds Energie au titre de la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public
--

Monsieur le Maire présente le projet de délibération.

Il s'agit ici de demander à Valenciennes Métropole une subvention sur la prise en charge du diagnostic.

Nombre de votants :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

EXPOSÉ :

Afin de lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air, des objectifs ont été fixés par la Communauté d'Agglomération dans la stratégie territoriale du Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2026, notamment :

- Réduire de 54% des consommations d'énergie en 2050 par rapport à 2016 ;

- Avoir une production d'énergies renouvelables et de récupération couvrant 20% de la consommation énergétique finale du territoire à l'horizon 2050 (production estimée à 6% en 2016) ;
- Développer les réseaux de chaleur ;
- Adapter le territoire, ses habitants et leurs activités aux conséquences du changement climatique, en se préoccupant notamment de la dégradation du confort thermique dans le bâti.

Afin d'inciter les communes à contribuer à l'atteinte de ces objectifs et de montrer l'exemple via le patrimoine public, un « Fonds Energie » a été créé en 2020. Il est destiné à l'ensemble des communes de Valenciennes Métropole et était composé :

- D'un fonds de soutien aux audits énergétiques encourageant les communes à réaliser des projets de rénovations énergétiques importants sur leurs patrimoines,
- D'un fonds de concours « Fonds EnR » pour financer les projets d'énergies renouvelables et de récupération des communes du territoire.

Valenciennes Métropole a reconduit ce fonds avec l'intégration d'une nouvelle subvention :

- Fonds de soutien aux diagnostics d'éclairage public encourageant les communes à réaliser des projets de rénovation de leur éclairage public permettant une réduction de consommations importantes.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune a fait appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage « HEXA INGENIERIE » pour l'élaboration et l'attribution d'un marché d'entretien / exploitation et de rénovation des installations d'éclairage public. L'objectif de ce marché est de rénover l'ensemble du parc d'éclairage public de la commune en LED afin de réduire la puissance installée de 57%.

Le coût de cette AMO est de 18 660.00€ TTC.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Mission AMO	15 550.00€	FCTVA (16,404%)	3 060.99€
TVA	3 110.00€	Fonds Energie	7 799.51€
		Charge communale	7 799.50€
TOTAL TTC	18 660.00€	TOTAL TTC	18 660.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention du Fonds Energie au titre de la réalisation d'un diagnostic de l'éclairage public
- Approuve les modalités de financement ci-dessus.

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur LAUDE pour présenter la question rajoutée à l'ordre du jour qui porte sur la mise en place d'un atlas de la biodiversité communale.

Monsieur LAUDE rappelle que la première question ne sera pas abordée ce soir car Mme LAI et Mme DUBOIS ne sont pas présentes. Nous n'avons pas eu un refus mais un renvoi à un prochain conseil.

Monsieur le Maire ajoute qu'il faut travailler en mode projet en présentant les avantages et les contraintes. A l'arrivée, les choix seront faits en conseil municipal.

Monsieur LAUDE prend la parole. Les deux projets plantations d'arbres et atlas de la biodiversité communale sont liés. L'arbre abrite la biodiversité, cela joue un rôle fondamental et particulièrement actif dans le développement de la biodiversité (insectes, oiseaux, ver de terre, ...). En 2013, la commune avait fait le choix d'une gestion différenciée des espaces verts afin de sensibiliser à la biodiversité avec tous les inconvénients que cela peut amener (comment maintenir, gérer les espaces verts).

Le conseil municipal de l'époque et dans les commissions de travaux, lors du PADD on avait sollicité un bureau d'étude qui avait trouvé que « la commune d'Aubry du Hainaut était une porte entre la ville et la campagne ».

Monsieur le Maire précise que le PADD était lié au Plan Local d'Urbanisme et non à la gestion différenciée.

Monsieur LAUDE pense que c'est bien mais que l'on pourrait aller plus loin en créant cet ABC. C'est une démarche de la commune de mieux connaître son patrimoine naturel puisque la biodiversité permet de lutter contre le dérèglement climatique.

Cela serait intéressant de réaliser un inventaire. J'ai bien tenu compte de la lettre de Monsieur le Maire en disant qu'il ne faut plus se lancer dans de nouveaux projets coûteux. Les deux projets que je vous présente peuvent être financés jusqu'à 90%. Il suffit tout simplement d'une bonne volonté.

Monsieur le Maire expliquera pourquoi ce n'est pas tout à fait 90% de subventions.

Monsieur LAUDE évoque que dans le cadre du fonds des plantations d'arbres financés par la région Hauts de France dans le programme 1 millions d'arbres.

Monsieur le Maire répond que l'on parle de l'ABC et non du projet de plantations d'arbres.

Monsieur LAUDE explique les raisons de faire un inventaire afin de sensibiliser les habitants de la commune. Cela coûte beaucoup si l'on fait un atlas très complet. Il faudra voir le financement avec le Parc.

5 communes du Parc Naturel ont réalisé un ABC: Bousignies, Brillon, Sars et Rosières, Tilloy lez Marchiennes et Wandignies-Hamage.

Les trois premières communes qui ont réalisé cet ABC sont des communes plus petites que la commune d'Aubry du Hainaut en km². Ce sont des communes moins peuplées.

Monsieur le Maire répond que le Parc Naturel a répondu l'année dernière à l'appel à projets de l'OFB. Pour cela, nous avons donc embauché une personne pour mener ce travail avec les communes. Les premières conclusions ont été rendues début

décembre et nous avons décidé de prolonger son contrat de 6 mois pour terminer ce projet.

Aujourd'hui, de nouvelles communes seraient susceptibles de répondre à l'appel à projets. Il s'agit des communes de Vred, Fenain, Rieulay, Marchiennes et Flines les Raches. Il faudra donc ré embaucher une personne pour mener ce projet avec les 5 nouvelles communes et l'on ne connaît pas encore exactement le coût à charge des communes.

Le coût pour chaque commune est de l'ordre de 4 000 euros afin de financer une partie de son salaire. Il n'y a pas eu d'autres subventions du Parc ni d'ailleurs.

Le Parc Naturel a fait une demande le 13 mars de fonds européens pour réaliser des ABC transfrontaliers. Si le Parc ne reçoit pas de financement, l'opération sera arrêtée.

Les 4 premières communes qui ont faits un ABC c'était une expérimentation.

Monsieur LAUDE allait y venir.

Monsieur le Maire ajoute avoir posé la candidature de la commune d'Aubry du Hainaut avec les communes de Raismes, Bellaing, Wallers et éventuellement Hérin.

Monsieur COCHON demande si cela ne posera pas de problème comme c'est deux communautés d'agglomération.

Monsieur le Maire répond que les communes mentionnées sont adhérentes au Parc Naturel.

Monsieur le Maire ajoute que l'intérêt d'un ABC c'est de le faire vivre et pas seulement de faire un inventaire.

Monsieur le Maire souligne le travail remarquable qui a été réalisé sur la commune de Tilloy avec les habitants, l'école. C'est avant tout un travail participatif, ça ne se limite pas à un travail du Parc avec une chargée de mission. Il faut mobiliser les populations.

Monsieur LAUDE évoque les animations vis à vis des écoles, il y aura une démarche à faire au niveau de l'éducation à l'environnement. Il faut sensibiliser les jeunes par des associations.

Monsieur le Maire répond que pour cela il faut une participation de l'éducation nationale. Combien de fois avons-nous eu une réponse « ce n'est pas dans un projet pédagogique ».

Exemples : un jardin potager dans le château a été réalisé avec l'école et le parc. Cela a duré 2 ans. Des parterres dans la cour de l'école. Actions durant les TAP avec le Parc. Proposition de réaliser un jardin pédagogique sur un espace vert enclavé de la commune, non suivie par l'école.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 20h05.

Signatures :

Le Maire,

La secrétaire de séance,